

308^{he} 1667.

11

A 14

Nous en laisiez soubsignans & la Cour royalle
 & Chastreaulin avec soubsmission & Jurée attester
 que le sous tant ième du mois de Octobre mil six
 cent six soubsignans sont venus trouvez
 Pierre le page, Pierre manjoue, la femme, soubsignans
 de vacation demourant au port de Launay & la
 paroisse de saint Segal d'ueche & Cornouaille.
 Lesquels nous ont dit & déclaré que Anne page
 deux filles aagée de quatre à cinq ans & d'est malade
 de la petite vérole, chetive de laquelle elle d'est
 cinq semaines privée de la vie & pour qu'on luy
 aist donne tout son remède possible & qu'il
 ont pour estre salutaire pour le mal même
 sans ordonnance de medecin & y donner de petits
 & d'est l'ingrédient devant tout se faire &
 cinq semaines de luy faire ouvrir les yeux
 sinon mourir y donne vingt & six deniers de
 présent mois & luy faire inscrire & adresser
 au bienheureux père Michel Nobletz pour
 recevoir son subordination d'auant & luy pour
 obtenir la parfaite sainte & la substitution &
 la bague à l'ouïe fille, laquelle ayant mis
 ce que la petite main pourroit contenir de monnoye
 jusqu'à cinquante sous qu'il d'estindront
 pour estre remis à la devoté Chapelle de saint
 Michel pour de douarnentz d'ice ouvrir &
 incontinent d'ice y sup & du d'ice continue
 à pour & la chumière comme auparavant la
 maladie; estoient grandement d'ice & miracle
 d'auant de luyse, brichot compaignie d'ice
 de d'ice & d'ice Le Caprey & Gomora

Sommes annei Le mayre Bouffue, sebastien de
 Juncou, canteur gouverneur dudit port de
 Lannay. Digne de foy, de tout quoy debvoir
 Le page & la femme nous ont baillé lez regent
 acte pour servir ala gloire de Dieu & dudit
 Buisseigneur Michel noblesse que nous
 avons au nom de Dieu, & Messieurs Soubz le Sij
 & nobles hommes loüer d'iceul Buisseigneur
 baillant ledit page, Celluy de Pierre Lebrun
 & pour ladicte manjoue, Celluy
 ladicte dame & Gueneur pour son Royer Celluy
 de ceulx allain goulffre, & granide, pour ladicte
 des mayres et de ceulx ostreux mo^{res}. Soubz le Sij
 & ladicte pour ceulx pour ceulx de ceulx

Pierre Le Bihan

Pierre Le Bihan
Louise Frisnet
Maison Goulherie

Germain Ledat
No. Royal
E. H. Perue
No. Royal

Scam Jagnat, Paulin
W. H. H. H. H. H.